

Communiqué | Précarité et cinéma documentaire, après le rapport de l'IGAC

27 NOVEMBRE 2023

Communiqué

27 novembre 2023

Nous, réalisatrices et réalisateurs de films documentaires de l'ACID, d'ADDOC et de la SRF, tenons à saluer la publication du rapport de l'IGAC consacré au « documentaire et à ses acteurs à l'heure des bouleversements de l'audiovisuel ». Nous remercions tant ses auteurs et autrices que les nombreuses personnes de la profession qui y ont contribué. Cependant nous ne pouvons que nous alarmer des chiffres présentés, qui rejoignent et confirment nombre de nos constats, et qui confortent plusieurs de nos propositions visant à renforcer l'économie d'un secteur essentiel au renouvellement des écritures cinématographiques et à la pluralité du tissu démocratique.

La modicité de la moyenne des budgets des films documentaires (sept fois inférieurs à ceux de la fiction), l'effondrement de plus de moitié des entrées en salles et des recettes afférentes, la diminution de 15 % du revenu réel des cinéastes de documentaires en vingt ans sont autant de signaux alarmants. Cette précarisation du secteur, qui touche toute la chaîne de fabrication et de diffusion des films (écriture, réalisation, production et distribution) ne pourra être renversée que par des arbitrages résolus en faveur du cinéma documentaire et par l'adoption d'un certain nombre des recommandations du rapport que nous partageons et portons de longue date.

Aux premiers rangs d'entre elles figurent la revalorisation des aises du CNC, le relèvement voire la suppression des seuils d'éligibilité à l'aide à la conception pour les projets documentaires, et la rémunération des cinéastes pour l'accompagnement de leurs films en salle. En préconisant la reconnaissance de cette activité au titre de l'intermittence et la mise en place de mécanismes incitant les distributeurs et les salles d'Art & d'Essai à mieux la rétribuer, ce rapport prend acte du formidable travail de lien avec les publics et de maillage du territoire mené par les autrices et les auteurs de cinéma documentaire. Nous voulons aussi rappeler notre demande aux partenaires sociaux d'aménager, lors du renouvellement prochain des conventions collectives, la possibilité pour les productions de films documentaires de déroger aux annexes sous certaines conditions, comme cela existe pour les films de fiction. Nous avons, enfin, le souhait que figure dans les critères d'accès au classement Art & Essai l'obligation d'un nombre minimum de séances dédiées aux documentaires. Autant de mesures qui nous semblent indispensables aux renforcements du secteur et du soutien à ses actrices et ses acteurs.

Pour que le documentaire ait encore de belles années devant lui, nous appelons tous les professionnels du secteur, et au-delà l'ensemble de la filière cinématographique, à défendre ces

propositions. Nous invitons également le CNC à poursuivre le chemin engagé en 2023 avec l'intégration du documentaire à l'aide à la conception et le renforcement du FAIA – autant d'efforts réels et bienvenus mais à l'évidence non encore suffisants à l'aune des constats de ce rapport.

Contact presse

SRF - Chloé Folens, Déléguée générale adjointe - cfolens@la-srf.fr - 01 44 89 62 58